



COMMUNIQUE CONJOINT CEDEAO – UNION AFRICAINE

1. La Commission de l'Union Africaine et la Commission de la CEDEAO ont pris acte de la décision des Autorités Guinéennes de reporter la tenue du double scrutin législatif et référendaire initialement prévu le 1^{er} mars 2020 en République de Guinée.
2. Elles saluent et félicitent les Autorités Guinéennes pour cette décision importante et courageuse qui dénote du souci d'apaisement et de transparence dans ce processus électoral.
3. La Commission de l'Union Africaine et la Commission de la CEDEAO souhaitent que le délai de report soit efficacement mis à profit pour renouer un dialogue serein et responsable entre tous les acteurs politiques et sociaux de manière à établir un fichier électoral fiable et à créer les conditions d'un scrutin crédible, libre et transparent. La Commission de l'Union Africaine et la Commission de la CEDEAO expriment leur soutien ferme à toute initiative que le Gouvernement et les forces politiques et sociales Guinéennes entreprennent dans les meilleurs délais, en ce sens.
4. Par ailleurs, elles encouragent toutes les parties et tous les acteurs à renoncer à la violence et à privilégier le dialogue afin d'aboutir à des conditions consensuelles d'organisation d'élections apaisées.
5. La Commission de l'Union Africaine et la Commission de la CEDEAO restent déterminées à appuyer la Guinée dans l'approfondissement de son processus démocratique, gage de paix et de développement économique pour le bien-être de ses populations.


Commission de
l'Union Africaine


Commission de
la CEDEAO

1^{er} mars 2020